

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L Neutralité de la Suisse

Rome, 27 mai 1938

Pour faire suite à ma lettre du 21 de ce mois¹, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai été reçu le 25 au soir par le Comte Ciano, Ministre des Affaires Etrangères, auquel j'ai remis, conformément à vos instructions, une lettre relative à la neutralité de la Suisse², qui s'inspire du texte joint à vos dernières instructions et dont vous trouverez copie sous ce pli.

Je tiens tout d'abord à relever que notre conversation a été aussi sereine et amicale que possible, les dernières traces de nervosité qui s'étaient récemment manifestées dans les milieux du Gouvernement italien en ce qui concerne nos relations italo-suisse ayant apparemment tout à fait disparu. Le Comte Ciano s'est montré extrêmement compréhensif et personnellement désireux de nous donner satisfaction dans la forme que vous préféreriez.

Conformément à vos instructions, j'ai indiqué que je souhaiterais le voir confirmer par écrit que «l'Italie a pris note avec satisfaction de ce que nous avons fait et qu'elle continuera, comme elle l'a toujours fait, à respecter la neutralité suisse». Le Comte Ciano a voulu noter textuellement cette formule en italien pour la soumettre à M. Mussolini. Il m'a confirmé que l'Italie devait aussi prendre contact avec Berlin. Mais j'ai eu l'impression – sans que cela ait été expressément dit – que le Ministre des Affaires Etrangères voulait donner à entendre que, l'approbation du Chef du Gouvernement étant acquise, il s'emploierait pour que Berlin accepte la même formule.

1. *Non reproduite.*

2. *Du 19 mai 1938. A l'exception de Votre Excellence remplacée par le Gouvernement de S. M. le Roi et Empereur et de l'adjonction de formules de politesse finales cette lettre reprenait textuellement le document reproduit sous N° 296, annexe.*



27 MAI 1938

719

J'ai cru indiqué d'aborder carrément au cours de notre entretien les réserves ayant subitement surgi dans une partie de la presse allemande; ceci surtout pour lui faire comprendre que l'ambassadeur von Mackensen, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, auquel j'avais parlé à titre tout à fait personnel de la chose, avait reconnu combien ces réserves étaient inutiles.

Il a été bien entendu, au cours de l'entretien avec M. Ciano, que dans l'éventualité, que je juge improbable, que la formule proposée par nous pour l'accusé de réception ne serait, en définitive, pas agréée, je serais convoqué au Palais Chigi pour un nouvel échange de vues, mais qu'aucune communication écrite me serait alors adressée avant le nouvel échange de vues.

P.S. En suivant vos indications, j'ai remis au Comte Ciano, mais à titre d'information seulement, le texte de la résolution³ adoptée par le Conseil de la Société des Nations à la suite du rapport du représentant de la Suède.

3. Cf. N° 293, dans annexe 2.